

DÉCISION DU MAIRE

N° 2022/04

Objet

Marché de fournitures : Achat d'un tracteur et de ses équipements

Le Maire de Tournon, Savoie,

VU le Code Général des collectivités Territoriales, notamment son article L2122-22,
VU les articles L2223-3, L2223-14, L2223-16 et L2223-17 du Code Général des Collectivités Territoriales
VU la délibération en date du 5 juin 2020 par laquelle le Conseil Municipal l'a chargé, par délégation, de prendre certaines des décisions prévues à l'article L2122-22 sus-visé,

CONSIDÉRANT la nécessité de remplacer le tracteur de la commune ainsi que ses équipements

CONSIDÉRANT qu'un avis d'appel public à la concurrence a été publié le 4 août 2022 sur la plateforme « e-marchés-publics.com »

CONSIDÉRANT la remise d'une seule offre de la société LEGSA

CONSIDÉRANT que Les crédits sont inscrits au budget primitif 2022.

DÉCIDE

Article 1^{er}

Il est décidé de valider l'offre de la société LEGSA collectivités – 541 Route de Chambéry – FRANCIN – 73800 PORTE DE SAVOIE, réceptionnée le 6 septembre 2022.

Article 2

Cette offre porte sur l'achat d'un tracteur spécialisé collectivités ANTONIO CARRRO TTR 7600 Infinity, 2 paires de chaînes supergreifs, une fraise à neige ZAUGG SF 65 E-60, une balayeuse BEMA KOMMUNAL 580 et la reprise du matériel existant. Le montant total de cette offre est de 126 800 € TTC, en application du détail estimatif fourni par la Sté LEGSA.

Article 3

La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la Commune.

Ampliation en sera adressée à Monsieur le Préfet de la Savoie.

Tournon, le 29 septembre 2022

Le Maire,
Sandrine BERTHET

